



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8304^e séance

Vendredi 29 juin 2018, à 15 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Tachco
Éthiopie	M ^{me} Guadey
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alahmad
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Duclos
Pologne	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
Suède	M ^{me} Schoulgin Nyoni

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lutte antimines

Rapport du Secrétaire général sur l'approche globale de la lutte antimines
(S/2018/623)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lutte antimines

Rapport du Secrétaire général sur l'approche globale de la lutte antimines (S/2018/623)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au Département aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/623, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'approche globale de la lutte antimines.

Je donne maintenant la parole à M. Zouev.

M. Zouev (*parle en russe*) : Il y a un an, le 30 juin 2017, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2365 (2017), la première consacrée exclusivement à la lutte antimines (voir S/PV.7992). Le Conseil de sécurité y reconnaissait que les engins explosifs font peser une menace sur les civils et les soldats de la paix, et qu'il importait de mener de toute urgence des activités de lutte antimines pour réduire cette menace. Le Service de la lutte antimines de l'ONU est en train de mettre en œuvre la résolution dans le cadre du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, en coordination avec les organismes du système des Nations et d'autres entités extérieures à l'Organisation.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2018/623) donne un bref aperçu de ce que nous avons accompli jusqu'à présent. Il décrit aussi les obstacles auxquels nous nous heurtons dans le cadre de notre action antimines.

(l'orateur poursuit en anglais)

Après une baisse qui a duré des années, le nombre des victimes de restes explosifs de guerre est de nouveau en hausse. Malgré tous les efforts de déminage entrepris par l'Organisation des Nations Unies, les États

Membres et les organisations non gouvernementales, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres a, dans son dernier rapport annuel, recensé plus de 8500 victimes de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes. Les conflits en cours et les difficultés d'accès aux zones contaminées en période de combats actifs sont quelques-unes des principales causes de cette fâcheuse tendance. Ce chiffre représente le double de victimes enregistrées parmi les civils il y a quatre ans. Plus de 2000 de ces victimes ont été tuées, et près d'un quart sont des enfants. Compte tenu de la difficulté de recueillir des données précises pendant les conflits ouverts, le nombre réel de victimes est probablement nettement supérieur.

L'enlèvement de mines terrestres, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés ne fait pas que sauver des vies. La lutte antimines est une condition préalable pour que la stabilisation et la consolidation de la paix – et, à terme, le développement durable – s'enracinent. Ce n'est que lorsque les restes explosifs de guerre auront été enlevés des infrastructures essentielles comme les hôpitaux, les centrales électriques et les installations de traitement des eaux que la réhabilitation et la reconstruction des services publics pourront commencer.

Les possibilités de progrès qui en résulteront accroîtront à leur tour les chances d'une paix durable à long terme. En outre, la lutte antimines aide à empêcher que les matières explosives soient récupérées à des fins d'utilisation par les groupes armés et les groupes terroristes, ce qui en fait un élément crucial du lien qui existe entre paix et sécurité et développement et une pierre angulaire de la prévention d'une reprise du conflit.

Le rapport dont est saisi le Conseil aujourd'hui note que la lutte antimines est essentielle pour la sûreté, la sécurité et la mobilité du personnel des Nations Unies. En 2017, 59 Casques bleus ont perdu la vie du fait d'actes de malveillance impliquant l'utilisation d'engins explosifs, et 150 autres ont été blessés. Des situations comme celles qui règnent au Mali et en Somalie continuent de constituer des environnements hautement dangereux pour l'exécution en toute sécurité des mandats du Conseil de sécurité.

L'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général vise à rendre nos missions plus robustes et plus sûres. Nous devons aux personnels que nous déployons sur le terrain de leur fournir la formation, les compétences et le matériel dont ils ont besoin pour

exécuter en toute sécurité le mandat des Nations Unies. La sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités en vue d'atténuer la menace posée par les engins explosifs sont des aspects essentiels de cet effort. Grâce à leurs activités de déminage, les opérations de paix protègent aussi les civils et permettent que l'aide humanitaire arrive à ceux qui en ont besoin.

En période de conflit armé, ce sont les engins improvisés qui sont la cause principale de l'augmentation du nombre de tués et de blessés parmi les civils et les soldats de la paix. Les opérations de maintien de la paix sont plus efficaces, et des vies sont sauvées, lorsque la menace posée par les engins explosifs est prise en compte dès les premiers stades de la planification et de la programmation.

Dans son programme de désarmement lancé le mois dernier, le Secrétaire général a appelé à l'adoption d'une stratégie applicable à l'échelle du système pour réduire cette menace de plus en plus meurtrière. Sous l'égide du Service de la lutte antimines de l'ONU, les organismes des Nations Unies œuvrent en vue d'une réponse plus efficace et mieux intégrée. Les pays fournisseurs de contingents doivent, eux aussi, redoubler d'efforts pour mieux préparer leurs soldats de la paix à faire face aux menaces qu'ils rencontreront une fois déployés sur le terrain. L'ONU continuera de fournir un appui aux pays qui veulent se donner les moyens d'administrer leur programme national de lutte antimines. Je remercie vivement les États Membres qui ont pris des mesures pour atténuer la menace posée à leurs citoyens par les engins explosifs, notamment en accédant ou en ratifiant les instruments internationaux pertinents.

(l'orateur poursuit en français)

La résolution 2365 (2017) du Conseil de sécurité a placé la lutte contre les mines au rang des priorités de l'Organisation, en tant qu'élément vital pour prévenir les pertes en vies humaines et maintenir la paix et la sécurité. C'est exactement là – au premier rang des activités des Nations Unies – que l'action contre les mines doit rester. Le nombre croissant de victimes montre que nous ne pouvons pas nous permettre d'être complaisants. Au nom du Secrétaire général, j'exhorte les États Membres qui sont en mesure de le faire à apporter un financement durable, prévisible et non préaffecté au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines.

L'examen annuel de l'action antimines par le Conseil de sécurité, sur la base d'un rapport sur la mise

en œuvre de la résolution, permettrait de continuer à donner à la menace posée par les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, toute l'attention requise. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Service de l'action antimines du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité seront prêts à tout moment à informer le Conseil sur les questions spécifiques liées à l'action antimines.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Zouev de son exposé instructif, et je lui suggère de ne pas s'arrêter seulement aux trois langues qu'il vient d'utiliser et qu'il utilise la prochaine fois au moins quatre des langues officielles à l'ONU.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Llorenty Solíz (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je vais m'exprimer dans une seule des langues officielles de l'Organisation.

La Bolivie voudrait remercier le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, M. Alexander Zouev, de sa présentation du rapport (S/2018/623). Nous vous remercions aussi, Monsieur le Président, ainsi que la délégation de la Fédération de Russie d'avoir organisé la présente séance.

Il y a aujourd'hui une an qu'a été adoptée la résolution 2365 (2017) (voir S/PV. 7992). En tant que première résolution du Conseil de sécurité consacrée à la question de la lutte antimines, elle a marqué un jalon. Le rapport présenté par le Secrétaire général dans le cadre de cette résolution permet aux membres du Conseil de sécurité de se faire une idée globale de la menace que les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés font peser sur les civils en période de conflits armés, et même des années après leur cessation. À titre d'exemple, bien qu'un cessez-le-feu a été signé au Cambodge il y a plus de 25 ans, 2017 a été la première année où l'on a passé un mois sans enregistrer de victimes de mines terrestres ou de munitions non explosées.

Malheureusement, le nombre des victimes de mines terrestres, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés ne cesse d'augmenter. En 2017, plus de 8 600 victimes ont été recensées, soit plus du double qu'en 2014. Nous devons souligner que l'utilisation sans discrimination de ces engins touche de façon disproportionnée la population civile, avec des conséquences effroyables, en particulier pour les enfants

qui sont tués ou mutilés. Cette situation est aggravée par l'urbanisation continue des conflits.

Les engins explosifs ont également des conséquences négatives sur les activités des opérations de maintien de la paix et font peser en permanence une menace sur la vie de leur personnel et des travailleurs humanitaires. À titre d'exemple, depuis sa création en 2013, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a enregistré plus de 350 victimes, dont 65 ont perdu la vie à cause d'engins explosifs. En outre, étant donné qu'ils constituent une menace pour les travailleurs humanitaires, les engins explosifs entravent l'acheminement de l'aide humanitaire. Ils limitent également les mouvements des personnes déplacées à l'intérieur du pays et font obstacle à leur retour dans leurs foyers.

Par ailleurs, la lutte antimines est essentielle à la consolidation et au maintien de la paix, car les programmes mis en œuvre dans ce domaine permettent de rétablir les services publics, de favoriser un développement durable et d'empêcher que des groupes armés et des groupes terroristes n'utilisent les armes et les matières explosibles. Par exemple, l'utilisation des terres à des fins agricoles, le retour des enfants à l'école et le rétablissement des services d'eau et d'électricité ne peuvent se faire qu'après d'importants travaux de déminage. Il existe donc un lien intrinsèque entre la lutte antimines, la sécurité et le développement. Pour ces raisons, nous voudrions mettre en exergue le travail et le rôle du Service de la lutte antimines de l'ONU en ce qui concerne la coordination des activités de lutte antimines dans 17 pays, territoires, missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales.

Pour toutes ces raisons, la question de la lutte antimines est au cœur de la protection des civils, aussi bien pendant les conflits qu'au lendemain des conflits. À cet égard, la mise en œuvre de la résolution 2365 (2017) revêt la plus haute importance, car elle demande à toutes les parties à des conflits de mettre immédiatement et définitivement fin à toute utilisation sans discrimination de dispositifs explosifs et de protéger les populations civiles contre les menaces que constituent ces dispositifs. Nous estimons en outre qu'il faut continuer à inclure, le cas échéant, la question de la lutte antimines dans les mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Par ailleurs, la question de la lutte antimines doit être prise en compte dès le début de la planification et de la programmation de ces missions, ainsi que de la formulation du concept

des opérations. Nous sommes également d'avis que la question de la lutte antimines doit être inscrite à l'ordre du jour des missions du Conseil de sécurité sur le terrain, selon que de besoin.

Il convient également de souligner que la lutte antimines est un élément des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, ou des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Par exemple, en Iraq et en Syrie, la question du déminage d'engins explosifs est à l'étude. Des activités de déminage sont en cours dans des champs de mines terrestres dans le cadre des situations à Chypre, au Sahara occidental et à Abyei. Dans le cas de la Somalie, des programmes de sensibilisation à l'atténuation des risques ont été mis en place. Pour ce qui est de la Colombie, dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable signé en 2016, il est reconnu que le déminage constitue une condition *sine qua non* du développement rural après conflit. En Haïti et en Côte d'Ivoire, à la suite du retrait de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, respectivement, des activités de destruction de munitions ont été menées, pour garantir aux populations civiles une utilisation sans risques des sites sur lesquels ces missions menaient leurs activités.

À cet égard, la question de la lutte antimines doit continuer à figurer en bonne place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous voudrions attirer l'attention sur la recommandation du Secrétaire général, qui engage le Conseil à examiner tous les ans cette question, à la lumière du rapport sur l'application de la résolution 2365 (2017). À cette fin, dans les semaines à venir, ma délégation présentera une demande en vue de l'établissement d'un rapport annuel sur cette question, en tenant compte des contributions tirées des déclarations qui ont été faites aujourd'hui par les délégations. En plus de cette demande relative à un rapport annuel, nous estimons qu'il importe de procéder à un examen approfondi de la question de la lutte antimines dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, dans les domaines de la protection des civils, de l'action humanitaire et de la sécurité des membres des opérations de maintien de la paix, grâce à la mise en œuvre de plans nationaux de lutte antimines et en tenant compte de la lutte antimines dès le début de la planification des missions.

Nous voudrions saisir cette occasion pour appeler de nouveau tous les États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la

production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, connue sous le nom de Convention d'Ottawa, à honorer leurs engagements et à se joindre à nos efforts en vue de sa pleine mise en œuvre. Nous appelons également tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cette Convention à adhérer à cet important instrument.

Pour terminer, nous voudrions reprendre à notre compte les propos du Secrétaire général António Guterres, qui a dit : « Sans la lutte antimines, la paix ne peut être complète ».

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au sein du Département des opérations de maintien de la paix, M. Alexander Zouev, de son exposé très instructif et exhaustif. Je voudrais également exprimer notre gratitude au personnel du Service de l'action antimines de l'ONU pour les efforts qu'il déploie au quotidien pour sauver des vies.

La Pologne se félicite du rapport du Secrétaire général sur une approche globale de la lutte antimines (S/2018/623). En effet, il s'agit d'une source utile d'informations détaillées sur l'ampleur de la menace que représentent actuellement les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. Il permet au Conseil de sécurité d'avoir une vue d'ensemble de la situation des civils exposés aux dangers que représentent les mines, notamment les enfants, les femmes, le personnel humanitaire et les soldats de la paix. Nous partageons l'observation du Secrétaire général selon laquelle le rôle essentiel de la lutte antimines est de pérenniser la paix. Par conséquent, nous estimons qu'il importe de prendre en compte la lutte antimines dès le début de la planification et de la programmation lorsque de telles menaces existent. Nous partageons les vues du Secrétaire général sur le lien qui existe entre les efforts en faveur de la paix et de la stabilité et les programmes de développement durable. Seule l'intégration de ces domaines au moyen d'une action conjointe peut permettre de trouver des solutions efficaces et durables.

La Pologne tient à souligner l'importance capitale que revêtent la promotion des activités de sensibilisation aux risques parmi les populations touchées, notamment les jeunes et les enfants, et un appui soutenu aux victimes. La sensibilisation est la meilleure solution pour réduire au minimum le risque des souffrances pour des milliers de civils concernés. L'adoption, l'an dernier, de la première résolution consacrée exclusivement à

la lutte antimines reflète les préoccupations que nous partageons tous au sujet de la grave menace que les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés font peser sur les civils, notamment les enfants et le personnel humanitaire et médical. Aujourd'hui, ces préoccupations sont encore plus vives. Il convient de souligner l'importance de la résolution 2365 (2017) et du message qu'elle contient. Pour la Pologne, en tant que facilitateur de l'Union européenne d'une résolution de l'Assemblée générale sur la lutte antimines, une action efficace et coordonnée de l'ONU dans ce domaine revêt la plus haute importance.

Malheureusement, en raison de conflits et de combats prolongés et ouverts, le nombre de zones contaminées ne cesse d'augmenter et l'ampleur de la menace qui pèse sur la population civile de par le monde est des plus alarmantes. Le nombre de victimes de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés en 2017 représente plus du double de ce qu'il était en 2014. Cette statistique est terrifiante. L'Afghanistan, la Libye et le Yémen sont parmi les pays le plus touchés par la contamination, sans oublier dans l'est de l'Ukraine, où pendant quelques mois à partir d'août 2017, les restes explosifs de guerre ont fait plus de deux fois plus de morts parmi les civils que les hostilités proprement dites.

Sur une note positive, les efforts conjoints et cohérents des acteurs nationaux et internationaux peuvent donner de bons résultats. Nous l'avons vu en Colombie, où des progrès notables ont été réalisés dans le domaine de la lutte antimines. L'an dernier, nous avons célébré deux événements importants. Le premier était le vingtième anniversaire de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui vise à mettre fin aux souffrances et aux victimes liées à l'emploi de mines antipersonnel. Nous notons avec une vive satisfaction qu'en 2017, le nombre d'États parties à la Convention a atteint le nombre impressionnant de 164. Le deuxième événement était le vingtième anniversaire du Service de la lutte antimines de l'ONU.

Nous réaffirmons ici notre pleine reconnaissance du rôle important joué par le Service de la lutte antimines de l'ONU depuis 1997 pour atténuer les menaces que font peser les mines et les restes explosifs de guerre. Depuis 2015, la Pologne appuie les activités de ce service par le biais de dons budgétaires annuels. Nous avons l'intention de poursuivre ce soutien cette année encore.

Pour terminer, la Pologne souhaiterait que le Conseil de sécurité discute plus régulièrement de la lutte antimines. Nous estimons qu'il doit continuer de présenter des rapports annuels sur la question, ce qui contribuerait au renforcement de toutes les activités visant à atténuer les menaces posées par la contamination.

M. Duclos (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et de l'important exposé présenté par le Sous-Secrétaire général Alexander Zouev.

Le Pérou est un pays attaché à l'élimination des mines antipersonnel, conformément à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa. Nous pensons que l'adoption de mesures contre ces armes, qui sont particulièrement cruelles et insidieuses et frappent aveuglément, constitue une obligation morale et juridique de la communauté internationale, qui est appelée à aider directement le Conseil à assumer ses responsabilités en matière de protection des civils et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aussi pensons-nous qu'il est important que cet organe continue de se concentrer sur l'évolution de la situation dans le cadre de cette action, en particulier pour les opérations de maintien de la paix dont les activités de déminage humanitaire sont essentielles pour favoriser la transition d'une situation de conflit à la pérennisation de la paix.

D'après notre propre expérience dans ce domaine, nous pouvons donner des informations de première main sur la nouvelle dynamique de paix qu'entraîne le déminage. Nos forces armées entretiennent aujourd'hui une relation de confiance et de coopération exemplaire avec la République sœur de l'Équateur en menant conjointement des activités de déminage à notre frontière commune. Les activités de déminage, de sensibilisation et de prévention, ainsi que de réparations et d'assistance fournie aux victimes de mines qu'a menées l'État péruvien dans le cadre de sa lutte contre le terrorisme durant les dernières décennies du XX^e siècle, ont créé aujourd'hui une relation positive entre l'État et les communautés qui étaient à l'époque les plus exposées à la violence. À cela s'ajoutent les possibilités de développement, de réconciliation et de retour des personnes déplacées que favorise le déminage.

En revanche, la permanence de ces armes constitue un vestige du conflit qui est contraire au droit international humanitaire et tend à le prolonger, en

particulier parmi ceux qui sont les plus vulnérables. Nous soulignons l'importance de planifier et de programmer la lutte antimines, en étroite coordination et coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, les autorités locales, les victimes, les travailleurs humanitaires, la société civile et les populations qui risquent d'être touchées.

Nous tenons également à souligner le travail réalisé par le Service de la lutte antimines de l'ONU (SLAM) et l'utilité du rapport du Secrétaire général sur la question (S/2018/623), en particulier en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix déployées sur mandat du Conseil. La coopération du SLAM avec les différentes entités compétentes du système des Nations Unies aide à renforcer les capacités, les normes communes et les synergies visant à améliorer l'efficacité et la sécurité de l'action sur le terrain. En outre, nous pensons que ses travaux doivent aller au-delà de l'enlèvement et de la destruction des mines antipersonnel. Nous soulignons, en particulier, la nécessité de soutenir la création et le renforcement des capacités nationales en matière de déminage, de prévention et d'aide aux victimes. La mise en place d'un système d'intervention rapide face à l'apparition de mines antipersonnel revêt également une importance particulière.

Pour terminer, nous tenons à souligner trois points figurant dans le rapport du Secrétaire général que nous estimons d'une importance majeure concernant les opérations de maintien de la paix déployées sur mandat du Conseil.

Premièrement, il est nécessaire de doter les missions de la formation, de l'équipement et des technologies appropriées et de faciliter le transfert de ces capacités aux pays touchés. Nous nous félicitons des efforts de formation qui sont fournis. Deuxièmement, il est nécessaire de prévenir et d'atténuer les effets destructeurs des engins explosifs improvisés utilisés par des acteurs non étatiques, qui représentent aujourd'hui la menace la plus grave. Nous nous félicitons de l'élaboration de manuels à cette fin. Troisièmement, il est souhaitable d'accroître la participation des femmes à ces activités, en vue de promouvoir les stratégies de prévention et d'établir des liens avec la société civile de façon plus inclusive et efficace.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur une approche globale de la lutte antimines (S/2018/623), ainsi que le Sous-Secrétaire général Alexander Zouev de son exposé.

Nous notons dans le rapport du Secrétaire général que les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés continuent d'infliger des blessures à grande échelle et de façon aveugle aux populations civiles dans diverses parties du monde, dans des situations de conflit et d'après-conflit. Nous sommes particulièrement préoccupés par les graves conséquences humanitaires, notamment les pertes en vies humaines, les souffrances généralisées et leurs effets sur l'assistance humanitaire, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport. Nous notons également que l'utilisation de mines, d'engins explosifs improvisés et de restes explosifs de guerre continuent d'entraver le travail des acteurs humanitaires, ce qui a des répercussions sur l'aide humanitaire.

Nous sommes alarmés par les conséquences des mines terrestres, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre sur les missions de maintien de la paix, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission de l'Union africaine en Somalie. Il est ainsi très préoccupant de constater que, d'après le rapport du Secrétaire général, la MINUSMA a enregistré le plus grand nombre de morts depuis 2014. Une action globale pour faire face aux effets des mines, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre exige une approche à trois volets.

Premièrement, il reste essentiel de garantir le plein respect du droit international humanitaire par toutes les parties à un conflit armé s'agissant du choix des armes, y compris en veillant au strict respect des principes de proportionnalité et de distinction. Les parties à un conflit armé doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils contre les effets des hostilités, en particulier en s'abstenant d'utiliser des armes qui pourraient conduire à des attaques aveugles contre des civils, telles que les mines et les engins explosifs improvisés.

Deuxièmement, nous reconnaissons que les restes explosifs de guerre continuent de poser de graves problèmes humanitaires avec des conséquences dévastatrices à court et à long terme pour les populations civiles, les acteurs humanitaires et les soldats de la paix déployés dans les pays sortant d'un conflit. Il est donc essentiel de prendre des mesures concrètes pour gérer les cas de contamination. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par le Service de la lutte antimines pour réduire les effets des mines terrestres, des restes

explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés sur les forces de maintien de la paix.

Ce qui m'amène à mon troisième point, sur les effets des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés sur les forces de maintien de la paix et le rôle des missions de maintien de la paix pour surmonter ces défis. Nous reconnaissons que les pays fournisseurs de contingents doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour mieux préparer leurs soldats de la paix déployés dans des situations de conflit et d'après-conflit afin qu'ils puissent répondre à la menace posée par les mines terrestres, les engins explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre, notamment dans le contexte de la guerre asymétrique. Il est tout aussi important de doter les soldats de la paix des capacités et éléments habilitants nécessaires pour qu'ils puissent répondre aux problèmes rencontrés face à l'emploi de ces armes. Il s'agit de leur fournir la formation nécessaire et les moyens de se protéger ainsi que les civils et les acteurs humanitaires.

Je tiens ainsi à souligner la nécessité de former comme il se doit les missions de maintien de la paix qui sont déployées et confrontées à des risques liés aux restes explosifs de guerre et aux engins explosifs improvisés et de les doter des moyens indispensables pour lutter contre la menace que les engins explosifs font peser sur les soldats de la paix, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport. En outre, comme souligné dans le rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, établi par le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, sous le titre « Improving Security of United Nations Peacekeepers », il est essentiel de pleinement équiper ces missions en leur fournissant des véhicules à l'épreuve des mines ainsi que des munitions et armes spécialisées et en mettant sur pied une petite cellule d'ingénieurs militaires chargés de superviser les procédures de planification ou opérationnelles pour lutter contre les engins explosifs improvisés. Il faut aussi mettre en place des mesures concrètes pour renforcer les capacités de renseignement de ces missions en matière de détection des engins explosifs improvisés.

En guise de prolongement de la discussion d'aujourd'hui, nous proposons d'examiner ces questions dans le format approprié. Je me félicite tout particulièrement de la proposition du Secrétaire général d'intégrer la lutte antimines dans les discussions consacrées à un pays ainsi que dans la planification et le mandat des interventions de l'ONU, de même que

dans les accords de cessez-le-feu et les accords de paix, selon qu'il conviendra. Je voudrais également appuyer la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil examine tous les ans cette question.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en russe*) : Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance publique du Conseil ce mois-ci, je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour le succès de votre présidence. Je tiens à souligner le brio avec lequel vous avez dirigé nos travaux. Je souhaite plein succès à l'équipe de la Russie pour la Coupe du monde de football, organisée de fort belle manière par votre pays.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous remercions la présidence russe d'avoir porté la question des mines et des explosifs à l'attention du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Zouev pour son exposé très intéressant, riche en informations et complet.

(*l'orateur reprend en russe*)

Nous souhaitons à M. Zouev tout le succès possible dans la réalisation des nobles objectifs de l'ONU.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La présence des mines, des explosifs et des restes de guerre constitue une menace pour les populations civiles, les opérations des Nations Unies et la paix et la sécurité dans le monde. La quantité alarmante d'engins explosifs utilisés dans les conflits appelle une action plus énergique afin de pouvoir fournir une aide humanitaire d'urgence en matière de lutte antimines. On constate également que les groupes terroristes utilisent de plus en plus des engins explosifs improvisés contre les civils, nos soldats de la paix et le personnel humanitaire, qu'il convient absolument de protéger de telles tragédies.

La résolution 2365 (2017), présentée de manière très opportune par la Bolivie en juin 2017, revêt une importance vitale en ce qu'elle est la première résolution consacrée exclusivement à l'action antimines en tant que telle. L'action antimines est une condition *sine qua non* pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le nouvel agenda pour la paix du Secrétaire général. Nous nous félicitons donc du rapport du Secrétaire général (S/2018/623) et sommes pour des mises à jour périodiques sur l'état d'avancement des efforts déployés pour faire face aux dangers posés par les mines et les explosifs, notamment sous la forme de séances d'information annuelles. Le Kazakhstan apprécie au

plus haut point le travail du Service de la lutte antimines de l'ONU et voudrait formuler les observations et recommandations suivantes.

Il importe que toutes les parties prenantes concernées – États Membres, ONU, organisations régionales et sous-régionales et partenaires internationaux – rationalisent leurs efforts pour protéger les civils et incluent la lutte antimines dans leurs mandats et programmes. Il est tout aussi important de renforcer les capacités nationales grâce à la formation et à la mise à disposition du matériel nécessaire à travers la promotion de partenariats efficaces à tous les niveaux. Nous invitons vivement la communauté internationale à appuyer les activités multiformes du Service de la lutte antimines, une entité des Nations Unies à la fois précieuse et efficace pour atténuer les ravages causés dans les zones de conflit et d'après-conflit grâce à ses activités de lutte contre les mines, de déminage, de réinsertion et d'éducation aux risques. En tant que mesure préventive, l'éducation aux risques, à la sécurité et à la reconnaissance des mines et des engins explosifs improvisés est essentielle à tous les niveaux et pour toutes les composantes de la société.

Nous saluons le travail que mène le Service de la lutte antimines avec des femmes volontaires pour éduquer aux risques et diffuser des messages de sensibilisation vitaux auprès des autres femmes, qui jouent un rôle essentiel en enseignant à leurs enfants et à leur entourage les comportements sûrs à adopter. On sait que les femmes et les jeunes sont de grands vecteurs de changement et d'action.

Le nombre élevé de nos soldats de la paix qui sont victimes des mines terrestres et des engins explosifs improvisés nous oblige à faire de leur sécurité et de leur sûreté notre priorité. Il faut donc impérativement leur fournir le matériel nécessaire et une formation approfondie, complète et appropriée, avant et pendant les missions. Aussi nous félicitons-nous que le Service de la lutte antimines ait élaboré et mis en place un cadre complet visant à réduire la menace que représentent les engins explosifs improvisés, ce qui a contribué à réduire le nombre de victimes. De leur côté, les États Membres doivent appuyer l'action antimines de l'ONU par le biais d'un financement prévisible et non préaffecté afin de permettre la planification et la programmation à long terme.

On ne peut évoquer de manière complète la question des mines sans parler des victimes, qui doivent recevoir une attention médicale immédiate, en plus des

prothèses et d'une rééducation et réinsertion sociale à long terme. Les efforts de réinsertion devraient notamment comprendre une formation professionnelle et des possibilités d'emploi afin de permettre aux victimes d'avoir une vie normale et productive.

Le Kazakhstan possède une très grande expérience en matière de déminage, puisque nous avons neutralisé plus de 4,5 millions d'engins explosifs en Iraq. Mon pays a également mis au point et dispensé une formation spécialisée intensive aux forces de sécurité iraqiennes, renforçant ainsi leur capacité de lutter contre la menace des mines et des explosifs, un domaine qui est ainsi devenu une autre de nos grandes spécialités. Nous avons à cet égard créé un centre national de déminage et un centre de formation des unités canines, que nous modernisons en permanence.

Le Kazakhstan œuvre également pour améliorer la législation en place, promulguer de nouvelles lois et fournir un appui pratique et technique pour le stockage en toute sécurité des munitions et des mines, dans le strict respect des réglementations internationales établies. Nous appuyons aussi le renforcement d'initiatives similaires au niveau régional avec nos voisins d'Asie centrale.

Enfin, nous sommes déterminés à nous joindre aux efforts multilatéraux visant non seulement à garantir la sûreté et la sécurité des civils, mais aussi à renforcer la stabilité, à promouvoir la paix et à soutenir le processus de développement durable.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Kazakhstan pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence et, bien entendu, pour les vœux de succès qu'il a adressés à notre équipe pour la Coupe du monde de la FIFA. Néanmoins, notre premier objectif est que chaque match de la Coupe du monde soit un succès. Que le plus fort gagne!

Mme Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je ne peux qu'être d'accord avec vous, Monsieur le Président, à propos de votre dernière remarque. Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général Alexander Zouev pour son exposé d'aujourd'hui, qui, comme toujours, a été fort utile. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport très instructif et complet (S/2018/623), dont nous nous félicitons.

Je voudrais également saluer les efforts déployés par la Bolivie pour faire avancer cette question grâce à la résolution 2365 (2017), adoptée l'année dernière, ainsi que sa détermination à continuer de mobiliser l'attention

du Conseil de sécurité sur cette thématique importante. Comme nous l'avons dit au moment de l'adoption de la résolution 2365 (2017) il y a un an (voir S/PV.7992), on ne soulignera jamais assez les terribles conséquences des mines et des restes explosifs de guerre pour les communautés dans lesquelles ils se trouvent. Nous félicitons l'ONU pour tout le travail qu'elle accomplit sur tous les aspects de la lutte antimines.

Grâce à la collaboration avec d'innombrables groupes communautaires et de la société civile, il y a des résultats. Le nombre de victimes des mines a diminué ces dernières années et cela mérite d'être souligné. Dans le même temps, il n'y a pas lieu de se reposer sur ses lauriers, car, en revanche, le nombre de victimes des engins explosifs improvisés a lui fortement augmenté. Ces engins sont généralement utilisés dans les zones de conflit et d'après-conflit, y compris par des acteurs non étatiques.

La Suède partage pleinement les préoccupations exprimées au sujet des graves problèmes humanitaires et de consolidation de la paix que causent les restes explosifs de guerre une fois le conflit terminé. Il faut faire davantage pour réduire leur présence, leurs effets et les risques qu'ils entraînent. Dans ce contexte, il convient de rappeler l'importance du déminage pour que les opérations de maintien de la paix soient encore plus à même de s'acquitter de leurs mandats.

Le secteur de la lutte antimines est de plus en plus conscient du fait que la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités qui sont menées permet de décupler les effets de l'action antimines. Les femmes sont souvent plus disposées à partager l'information concernant des menaces, et les femmes et les enfants sont souvent exposés à la menace posée par les restes de guerre durant leurs activités quotidiennes. Nous notons avec satisfaction que le personnel du programme du Service de la lutte antimines est constitué pour près de la moitié de femmes.

En tout, la Suède a contribué plus de 100 millions de dollars à l'action antimines dans le monde au cours de la décennie écoulée. L'Agence suédoise pour la protection civile est un partenaire de réserve du Service de la lutte antimines et du Comité international de la Croix-Rouge, et mène des opérations humanitaires, y compris d'action antimines humanitaire, dans le monde entier.

La Suède croit en une approche en matière de désarmement et de sécurité internationale qui place l'être humain au centre de sa politique. La Suède est un État partie à toutes les conventions pertinentes interdisant ou réglementant l'emploi des mines, des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, ainsi que la manipulation de restes explosifs de guerre. La Suède demeure fermement attachée à ces Conventions et à leur universalisation complète, qui est le moyen le plus efficace de lutter contre les risques liés à l'utilisation de ces armes.

Mme Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier la délégation bolivienne d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur cette question importante. et, bien entendu, le Sous-Secrétaire général Zouev de l'exposé qu'il a présenté ici aujourd'hui. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui permettra de souligner combien il importe de réduire les menaces posées par les mines et autres engins explosifs dangereux, et combien un règlement efficace de ce problème est susceptible de sauver des vies,

Les États-Unis engagent instamment les autres États Membres de se joindre à nous dans le cadre d'un partenariat international robuste afin de réduire les effets qu'ont les munitions non explosées, les engins explosifs improvisés et les mines sur les communautés vulnérables partout dans le monde. Comme de nombreux orateurs l'ont dit ici, l'enlèvement des mines, des engins explosifs improvisés et des munitions non explosées joue un rôle essentiel dans la reconstruction et la stabilisation dans de nombreuses régions du monde. Nous enlevons les engins explosifs pour protéger les civils, créer un environnement sûr pour les fournisseurs de toute une gamme d'assistance supplémentaire, et sécuriser les voies de transport et de communication aux fins du commerce.

Au niveau international, ce sont les États-Unis qui assureront la présidence du Groupe d'appui à la lutte antimines pour les deux prochaines années. Nous nous efforcerons d'accroître la participation et l'engagement des donateurs dans ce très important travail.

La protection des civils contre ces armes est une condition préalable à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Qu'il s'agisse d'enfants se rendant à l'école, d'hommes et de femmes d'affaires effectuant des transactions commerciales, d'agriculteurs cultivant leurs champs ou de bergers faisant paître leurs

troupeaux, les civils doivent être protégés contre le risque posé par les mines terrestres et les munitions non explosées abandonnées. Tant que ces types de dangers persisteront, les communautés touchées ne pourront pas se remettre complètement des vestiges du conflit.

Les États-Unis sont le principal bailleur de fonds et soutien financier de l'action antimines humanitaire au monde, avec plus de 2,9 milliards de dollars versés depuis 1993 pour aider à la destruction d'armes classiques – y compris l'enlèvement des mines terrestres et des munitions non explosées – dans plus de 100 pays. En fait, les États-Unis sont plus que jamais auparavant déterminés à aider à la destruction d'armes classiques. Le Département d'État a versé 179,5 millions de dollars pour aider à la destruction d'armes classiques en 2016, et nous prévoyons que notre contribution finale pour 2017 atteindra 266,5 millions de dollars, ce qui représente un investissement sans précédent en une seule année. Cette assistance n'est pas axée uniquement sur l'enlèvement d'engins explosifs, comme les mines terrestres, les engins explosifs improvisés et les munitions non explosées; le programme de destruction d'armes classiques offre plutôt aux États-Unis un cadre plus élargi et souple pour aider les États à gérer leurs munitions.

Partout dans le monde, des stocks d'armes classiques mal sécurisées ou présentant d'autres risques continuent de constituer une menace grave pour la paix et la prospérité. Des munitions mal sécurisées sont illégalement détournées au profit de terroristes, de groupes armés et d'autres acteurs déstabilisateurs, mettant en péril la vie de nos citoyens et celle de nos partenaires. Des stocks détériorés ou mal gérés risquent de dévaster des agglomérations situées à proximité. Ils peuvent aussi empêcher une exploitation sécurisée des terres, ce qui peut entraver le développement économique et rendre impossible le retour des déplacés chez eux.

Ces programmes ne visent pas qu'à protéger les civils contre la menace que représentent les munitions non explosées; ils permettent aussi d'empêcher la propagation de maladies, de faire reculer la famine, de susciter l'espoir chez populations touchées par ces menaces et leur donner confiance, afin qu'elles puissent faire participer plus activement leur communauté et participer à leurs économies. Une aide à la stabilisation, essentielle pour promouvoir la sécurité et permettre à un pays sortant d'un conflit de jouir des dividendes de la paix, ne pourra pas être acheminée rapidement tant

que les engins explosifs improvisés, les munitions non explosées et autres munitions classiques ne sont pas enlevés de façon sûre et sécurisée.

En conclusion, étant donné le nombre malheureusement élevé de conflits armés aujourd'hui, l'assistance à la destruction des armes classiques continuera de jouer un rôle crucial dans nos efforts visant à bâtir un monde plus pacifique, plus sûr et plus prospère.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Nous remercions la présidence russe pour cette importante séance qui donne l'occasion au Conseil d'évaluer, un an après son adoption, le niveau de mise en œuvre de la résolution 2365 (2017) sur les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs artisanaux. Nous remercions également M. Alexander Zouev pour son excellent rapport sur la mise en œuvre de cette résolution.

Les progrès remarquables enregistrés ces dernières années dans le domaine de la lutte antimines sont à saluer et à encourager, de même que l'adhésion de plus en plus importante des États au respect des normes en la matière. En effet, 164 États sont désormais parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Mon pays note avec satisfaction que certains États ont procédé à la destruction des dernières mines antipersonnel sur leurs territoires, s'acquittant ainsi de leurs obligations en vertu de la Convention. Ma délégation salue, par ailleurs, l'inscription de la lutte antimines au cœur de l'action humanitaire, de la construction de la paix et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Force est de constater qu'en dépit des avancées significatives qui ont été réalisées en la matière, l'objectif commun de parvenir à un monde exempt de mines est loin d'être atteint et demeure un défi majeur pour la communauté internationale. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2018/623), le phénomène reste une menace persistante pour la paix et la sécurité internationales, particulièrement pour les populations civiles, les travailleurs humanitaires, mais également pour les forces de maintien de la paix déployées dans les zones de conflit. Longtemps après la fin des hostilités, ces engins explosifs continuent de tuer et de mutiler, rendant impossible le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers, de même que tout espoir de reprise d'une vie normale ou de la reconstruction post-conflit. Par ailleurs, en dépit de la diminution des

menaces causées par les mines et les restes explosifs de guerre, de nouvelles menaces ont émergé, telles que celles des engins explosifs improvisés, des stocks de munitions obsolètes et mal gérés, de même que la circulation d'armes légères et de petit calibre.

Au sortir de la crise en Côte d'Ivoire, mon pays bien que n'ayant pas connu l'utilisation de mines antipersonnel, a décidé de détruire son stock de mines antipersonnel, au total 1803 mines, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Le Gouvernement ivoirien a également décidé d'inscrire, au titre de ses priorités, la problématique de la gestion et de la sécurisation des stocks d'armes et de munitions.

Avec l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et du Service de la lutte antimines de l'ONU, la Côte d'Ivoire s'est dotée de sites de stockage d'armes et de munitions qui répondent aux normes internationales, à travers l'élaboration de standards pour la construction des dépôts d'armes, la rénovation des armureries et la construction de soutes sécurisées, conformément aux normes internationales. De même, un manuel de procédure de gestion des stocks d'armes et un guide de gestion des munitions ont été élaborés afin d'améliorer les outils et systèmes existants. Les autorités ont aussi œuvré, en termes de renforcement des capacités, à la formation technique des personnes en charge de la gestion des dépôts, et ont constitué une base de données informatisée des armes et des munitions. À ce jour, la Côte d'Ivoire peut se prévaloir d'un taux d'armes marquées et enregistrées de 95 %.

Face à la question préoccupante des mines et des restes explosifs de guerre, la Côte d'Ivoire appelle à une coopération internationale renforcée entre les États, en vue de l'élimination du danger qu'ils constituent pour la paix et la sécurité internationales. Elle encourage à la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux liés à la lutte antimines et exhorte à la poursuite des efforts collectifs en vue de l'universalisation de ces instruments. Ma délégation est également d'avis que l'élimination des risques inhérents aux mines antipersonnel requiert une approche holistique qui implique à la fois de sensibiliser le public aux dangers que représentent ces engins et de mener les opérations nécessaires pour procéder à leur identification et à leur retrait. Cette démarche doit aussi inclure l'aide aux victimes, la gestion des armes, la destruction des arsenaux, le renforcement des capacités nationales et la mise en œuvre intégrale des

Conventions qui interdisent et régulent l'utilisation des mines antipersonnel.

Mon pays encourage en outre les États à la mise en œuvre de programmes et politiques de sensibilisation, de déminage, d'éducation aux risques liés aux mines et d'assistance aux victimes, en s'appuyant sur la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018. La Côte d'Ivoire se réjouit de la prise en compte de la question de la lutte antimines dans la formulation des mandats des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des programmes humanitaires et de développement. Dans ce contexte, nous apprécions le rôle clef joué par l'ONU, notamment son Service de la lutte antimines et réaffirme la nécessité des partenariats et de la coopération entre les organisations régionales, telle que l'Union africaine et les Nations Unies.

La Côte d'Ivoire se félicite enfin de l'achèvement des normes d'élimination des engins explosifs des Nations Unies, qui constitue une étape importante pour adapter la réponse des Nations Unies à l'évolution de la menace des mines.

Pour conclure, ma délégation estime que la lutte pour l'élimination du danger que constituent les mines et les restes d'explosifs de guerre demeure d'actualité au regard de nos efforts communs pour promouvoir la paix et assurer le développement dans le monde. Aussi, il importe que le Conseil de sécurité reste saisi de cette question en raison de ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales et que le Secrétaire général informe régulièrement les membres du Conseil de son évolution.

Mme Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Alexander Zouev pour son excellent exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2018/623), qui est très important, et lui souhaiter plein succès à la tête du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. Nous voudrions également féliciter les membres du Conseil, car nous sommes unis dans notre ferme engagement à contribuer de façon active et constructive aux résultats et aux contributions attendus de ce débat.

Je voudrais faire les réflexions et les observations suivantes dans ma brève déclaration sur la lutte antimines.

Premièrement, les mines terrestres ont été mises au point avant le 20^e siècle, mais elles n'ont été utilisées à grande échelle par de nombreux groupes et forces

armées qu'à partir de la Seconde Guerre mondiale. Elles ont été utilisées largement dans des conflits internationaux et internes. Les mines représentent une menace permanente pour les populations civiles, même bien après la cessation des hostilités. De même, les munitions non explosées – bombes, obus ou grenades – et les autres munitions qui ont été utilisées mais n'ont pas explosé comme prévu continuent de faire des ravages dans les communautés du monde entier au lendemain des conflits, et leur nombre risque d'augmenter.

Deuxièmement, la menace que représentent les mines va au-delà du fait qu'elles tuent, mutilent et blessent des milliers de personnes chaque année, qu'elles soient dans des situations de conflit ou non.

Troisièmement, ces armes continuent d'avoir des conséquences sociales, économiques et environnementales prolongées et souvent graves.

Quatrièmement, rien que pendant la période allant de 2002 jusqu'en juin 2003, des milliers de victimes de mines terrestres ont été enregistrées dans 65 pays, dont la plupart – 41 – n'étaient pas en guerre.

Cinquièmement, au cours d'une guerre civile en 1864, le général William T. Sherman a tenu sur l'utilisation des mines des propos, qui sont devenus célèbres. Il a dit : « Il ne s'agit pas d'un acte de guerre, mais d'un homicide », en raison de leurs effets violents.

La communauté internationale ne doit pas oublier qu'en 1995, les Nations Unies ont déclaré que les mines constituaient « l'une des formes de pollution les plus répandues, les plus mortelles et les plus durables jamais connues ». Dans une situation de conflit, il est impossible d'estimer avec précision le nombre de mines ou de munitions qui ont été utilisées mais qui n'ont pas explosé comme prévu. Par conséquent, la communauté internationale est gravement préoccupée par la menace que représentent les munitions non explosées en raison de leurs conséquences humanitaires, notamment pour ce qui est des mines antipersonnel. Il faut procéder à une évaluation appropriée de ces conséquences.

Face à ce sombre tableau, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude et nos remerciements à nos collègues boliviens pour leur contribution précieuse dans ce domaine. Il y a tout juste un an, le Conseil a adopté, à l'initiative de la Bolivie, la résolution 2365 (2017). Nous avons constaté, à notre surprise, qu'il s'agissait du premier texte juridique international qui, expressément, condamne ces armes

lâches et appelle à une action collective et coordonnée contre leur emploi sans discrimination.

La République de Guinée équatoriale engage les États, sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité, à adopter des mécanismes de réglementation relatifs à l'emploi, la possession et le commerce illicites de mines et d'autres engins explosifs. Il convient de formuler des stratégies communes en vue de l'adoption de mesures pour renforcer le contrôle et la sécurité dans les aéroports, les ports, les points de contrôle aux frontières, les routes et les voies de communication entre les États. L'objectif est de renforcer la détection et la confiscation des engins explosifs improvisés et de leurs dérivés pour faire du monde un endroit plus sûr, plus juste, plus prospère, plus pacifique et surtout respectueux des réalités des sociétés, en vue de promouvoir la coexistence pacifique entre les peuples.

Pour terminer, je voudrais saluer et appuyer les recommandations figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général, qui appelle à un suivi officiel de cette question et à l'établissement des rapports réguliers sur l'application des résolutions pertinentes. À cet égard, la Guinée équatoriale serait favorable à ce que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général Zouev de son excellent exposé et du rôle de chef de file qu'il joue s'agissant de la question à l'examen. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour la compétence avec laquelle la Russie a dirigé les travaux du Conseil de sécurité en juin. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Llorentty Solíz, de la Bolivie, qui a demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui.

J'aborderai trois points : premièrement, la menace que représentent les mines terrestres; deuxièmement, l'ONU et la lutte antimines; et, troisièmement, le rôle du Conseil de sécurité.

Premièrement, les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés représentent une menace grave pour la sécurité des civils, des parents et des enfants, des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires pendant et longtemps après les conflits. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/623) souligne qu'il s'agit d'une réelle source de préoccupation dans le monde entier. L'Afghanistan, la Libye, l'Ukraine, l'Iraq et le Yémen figurent parmi les pays les plus touchés. Cela démontre la pertinence de la

lutte antimines pour l'ordre du jour du Conseil. Dans des endroits comme Mossoul, en Iraq, l'action humanitaire d'urgence est entravée, ce qui signifie que les civils ne peuvent pas rentrer chez eux. De fait, l'utilisation accrue de ces types d'explosifs dans les zones urbaines et résidentielles est alarmante. N'oublions pas que les enfants sont les principales victimes des restes explosifs de guerre, ce qui nous confère une lourde responsabilité.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir l'ONU et la lutte antimines. Nous saluons le rôle joué par le Service de la lutte antimines sous la direction avisée d'Agnès Marcaillou. Nous voyons un lien clair entre la lutte antimines et les opérations de maintien de la paix. Nous appuyons activement les efforts déployés par l'ONU pour moderniser les opérations de maintien de la paix dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », qui, comme nous le savons tous, a été lancée par le Secrétaire général ici au Conseil en mars (voir S/PV.8218). Dans ce contexte, nous appuyons fermement la poursuite de l'intégration de la lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec la Côte d'Ivoire dans le cadre de ce processus dans les mois à venir.

Dans le même temps, il faut protéger l'espace humanitaire, et mon pays s'efforce d'y contribuer. Nous sommes le sixième donateur mondial en matière de déminage humanitaire. Nous avons versé 3 millions d'euros de fonds non préaffectés au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies et contribué à hauteur de 45 millions d'euros à des projets de déminage humanitaire pour la période actuelle de quatre ans. Nous coopérons en particulier avec les organisations non gouvernementales et saluons le travail qu'elles accomplissent parfois dans des circonstances très dangereuses. Qu'il me soit permis de les nommer : le Mines Advisory Group, le HALO Trust et DanChurchAid. Tout cela fait partie de notre stratégie de financement pluriannuel et de collaboration multipartite, et nous espérons que d'autres pays adopteront une approche similaire de la lutte antimines.

Nous nous félicitons des récentes adhésions à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, également connue sous le nom de Convention d'Ottawa, ainsi qu'à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments, mais à vrai dire, nous avons encore un long chemin à parcourir avant que tous soient universels. Nous espérons donc que

de nouvelles adhésions à tous les instruments pertinents auront lieu d'ici à l'année prochaine.

Cela m'amène à mon troisième point, à savoir le rôle du Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il est important que le Conseil reste saisi de la lutte antimines, ce qui peut être fait par le biais de débats consacrés à des pays donnés et en intégrant la lutte antimines dans les mandats de maintien de la paix. Aussi appuyons-nous les recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport. Il s'agit notamment d'exhorter les pays fournisseurs de contingents à mieux préparer leurs soldats de la paix aux menaces auxquelles ils seront confrontés et d'inclure la lutte antimines dans les accords de paix et de cessez-le-feu. Nous sommes favorables à la tenue d'un débat annuel sur ce sujet au Conseil. Une année après l'adoption de la résolution 2365 (2017), le Conseil ne peut pas se reposer sur ses lauriers.

Pour terminer, la lutte antimines est véritablement au cœur de la sécurité, du règlement des conflits et du développement. Ses retombées peuvent être très positives si nous nous y prenons correctement. Il existe un impératif humanitaire manifeste. La lutte antimines permet aux agriculteurs de cultiver leurs champs, aux parents d'acheter de la nourriture pour leurs enfants et aux enfants d'aller à l'école.

M. Clay (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé le Sous-Secrétaire général Alexander Zouev, et, à travers lui, je voudrais adresser les remerciements du Royaume-Uni pour tout le travail accompli par le personnel des Nations Unies qui œuvre à la lutte contre les mines, en particulier au sein du Service de la lutte antimines.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2018/623) sur l'application de la résolution 2365 (2017). Le Royaume-Uni réaffirme son appui à la résolution, dans laquelle, pour la première fois, le Conseil appelle à une action contre la menace permanente que font peser les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés sur les civils, les Casques bleus et le personnel humanitaire. Vingt ans après l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, les mines terrestres demeurent une menace majeure. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les mines terrestres continuent de tuer et de mutiler aveuglément. Ce sont les civils et, bien trop souvent, les enfants qui sont les victimes de ces armes barbares. Bien que beaucoup ait été fait pour débarrasser le monde

de ces armes terribles, il est clair qu'il reste beaucoup à faire.

Le Royaume-Uni est tout à fait d'accord pour dire que les instruments du droit international offrent une protection contre la prolifération des armes explosives. Nous restons pleinement attachés à la Convention sur certaines armes classiques, dont nous avons assuré la présidence en 2017, ainsi qu'à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous appelons tous les États qui ne sont pas encore parties à ces conventions à adhérer à ces initiatives internationales de désarmement sans plus tarder. Ce n'est que lorsque nous cesserons de produire ces armes atroces que les gens cesseront d'être tués par elles.

Le Royaume-Uni continuera d'honorer ses engagements au titre de la Convention. Nous nous employons à déminer les îles Falkland, la seule partie de notre territoire qui est contaminée par des mines terrestres. Nous sommes également fiers d'offrir une assistance internationale substantielle. L'année dernière, nous avons triplé les fonds alloués à la lutte antimines et dépenserons 130 millions de dollars sur trois ans pour faire face aux effets humanitaires des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre et remédier à leurs conséquences sur le développement. Cet appui permettra de rendre sûrs 150 kilomètres carrés de terres, ce qui aidera 800 000 personnes et garantira que, chaque année, plus de 100 000 personnes, surtout des enfants, comprendront pleinement les dangers posés par les mines terrestres et les moyens de les éviter.

Nous nous félicitons du rôle important joué par l'ONU et, en particulier, de l'accent qu'elle met sur le renforcement des capacités nationales et l'importance des partenariats. À l'appui de ces initiatives, nous finançons le Fonds de contributions volontaires du Service de la lutte antimines et, par l'intermédiaire du régiment de l'armée britannique chargé de la formation des spécialistes de la neutralisation des explosifs, des munitions et de la recherche à des fins défensives (Defence Explosive Ordnance Disposal, Munitions and Search Training Regiment), avons appuyé l'élaboration des normes onusiennes en matière de neutralisation des engins explosifs improvisés. Nous nous félicitons de l'établissement de ces normes et saluons le rôle qu'elles joueront pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies participant à des activités de déminage. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, il y a une tendance alarmante à la hausse en ce qui

concerne l'utilisation d'engins explosifs improvisés par des acteurs non étatiques. Le Royaume-Uni appuie la résolution 2370 (2017), qui limite l'accès à ces armes par des terroristes. Nous demandons que d'autres mesures nationales rigoureuses soient prises pour les empêcher d'accéder aux armes et précurseurs d'explosifs. Nous appuyons également la résolution 71/72 de l'Assemblée générale – la deuxième du genre – sur la lutte contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

La coopération internationale est indispensable pour lutter contre les réseaux criminels et terroristes qui facilitent l'utilisation des engins explosifs improvisés. Le Royaume-Uni s'emploie activement à promouvoir les discussions au sein de la communauté internationale sur la question de ces engins et la lutte antimines. La conférence que nous avons accueillie en mai a examiné les difficultés de la réalisation d'un monde exempt de mines et étudié comment nous pourrions les surmonter. La plupart des difficultés qui restent en matière de déminage sont liées à la récente contamination aveugle par les mines et les engins explosifs improvisés. Il est essentiel que nous continuions d'évaluer les défis à venir et examinions ensemble les moyens de les relever. Nous devons intensifier nos efforts là où nous le pouvons afin que nous puissions lutter contre le fléau des mines terrestres.

M. Ahmad (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier de son précieux exposé M. Alexander Zouev, Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité au sein du Département des opérations de maintien de la paix.

Nous examinons aujourd'hui un sujet extrêmement important à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, étant donné que la question des mines, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés est directement liée à l'objectif de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans les situations de conflit armé et les zones de conflit. Malheureusement, depuis que l'ONU a commencé à recenser les pertes civiles causées par ces explosifs et mines en 1999, les statistiques font état d'une augmentation du nombre de victimes civiles des restes de guerre et des mines. Il est vraiment regrettable que les enfants représentent la catégorie la plus importante de victimes civiles de restes de guerre.

Notre débat d'aujourd'hui sur la lutte antimines et les mises en garde concernant leurs effets négatifs sur les civils, en particulier au lendemain d'une guerre, revêtent une importance particulière pour l'État du Koweït compte tenu de son expérience amère après la

libération du pays de l'occupation iraquienne. Cette occupation a laissé dans son sillage des mines terrestres sur l'ensemble du territoire koweïtien, y compris sur les plages et dans les vastes étendues désertiques, qui ont causé la mort de nombreux civils.

Nous saluons tous les efforts déployés par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité entre toutes les parties en conflit, par le biais des opérations de maintien de la paix et des représentants spéciaux du Secrétaire général. Nous nous félicitons également des efforts menés pour régler les conflits et mettre place des mesures de confiance, ainsi que pour limiter les effets meurtriers des mines terrestres et leurs conséquences sur la vie des civils au lendemain d'un conflit.

Qu'il me soit permis à cet égard de saluer l'action héroïque des plus de 100 000 hommes et femmes qui servent dans des opérations de maintien de la paix dans diverses zones de conflit, risquant leur vie pour sauver et protéger celle d'autres personnes, en particulier les civils, dans des environnements extrêmement dangereux et compliqués. Nous demandons à ce qu'on améliore le niveau de préparation et les compétences des soldats de la paix qui opèrent dans des zones où les explosifs constituent un fort risque, afin qu'ils soient mieux à même d'accomplir leurs tâches et de sauver des vies.

Je voudrais mettre en avant trois mesures importantes qui permettraient d'atténuer l'impact des mines sur les civils : premièrement, mettre fin à la violence et aux conflits entre groupes armés; deuxièmement, encourager le rétablissement des services publics dans les zones qui sortent d'un conflit et promouvoir les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 en vue de l'avènement de sociétés pacifiques et libérées des conflits; et troisièmement, promulguer au niveau national des lois interdisant la possession d'armes et de matières explosives.

Nous nous félicitons des mesures visant à renforcer le partenariat et la coopération entre l'ONU et les États aux niveaux national et international dans le domaine de la lutte antimines. En outre, nous saluons le partenariat mis en place entre l'ONU et la Commission de l'Union africaine pour la gestion de l'action antimines. Je voudrais également attirer l'attention sur les efforts déployés par l'ONU, en coopération avec le Gouvernement iraquien, dans le cadre de programmes conjoints pour détecter et nettoyer les zones infestées par les mines dans les régions iraqiennes libérées. Nous accueillons également positivement le travail qu'accomplit l'ONU en collaboration les Gouvernements

libanais, libyen, somalien et d'autres gouvernements des États Membres.

Nous condamnons le recours aux mines antipersonnel par les houthistes au Yémen. Ces mines sont placées au hasard, mettant ainsi en danger la vie des civils, en violation flagrante du droit international humanitaire.

Pour terminer, je rappelle que la résolution 2365 (2017), adoptée l'an dernier par le Conseil de sécurité, représente une évolution positive dans les efforts de l'ONU pour lutter contre le danger que représentent les mines antipersonnel, les engins explosifs improvisés et les restes explosifs de guerre. Je réaffirme que ces efforts pour mettre fin à l'utilisation des mines antipersonnel permettent de sauver la vie de nombreux civils et contribuent de manière importante à l'instauration de la sécurité et de la paix à laquelle nous aspirons. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général que le Conseil examine tous les ans la question de la lutte antimines.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Zouev pour son exposé.

Ces dernières années, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la lutte internationale contre les mines. Les effets terribles des mines antipersonnel ont pu être atténués dans certains pays et certaines régions. L'an dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2365 (2017), démontrant ainsi clairement le caractère prioritaire que la communauté internationale attache à l'action antimines.

La Chine se félicite du rapport que le Secrétaire général a transmis au Conseil de sécurité sur l'approche globale de la lutte antimines (S/2018/623). Nous saluons également les efforts déployés par l'ONU pour faire face à la menace que représentent les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, et nous l'encourageons à continuer de jouer un rôle majeur à cet égard. Nous pensons que les efforts de l'Organisation dans ce domaine sont d'une grande importance pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et s'inscrivent également dans la vision d'un avenir commun de l'humanité que défend la Chine.

À l'heure actuelle, des dizaines de pays à travers le monde sont confrontés à la menace que représentent les

mines et autres explosifs. Dans certains pays et certaines régions, les guerres locales et les conflits armés ont provoquées davantage de souffrances causées par les mines utilisées, et les engins explosifs improvisés sont déjà devenus, ces dernières années, un outil permettant aux terroristes et aux extrémistes de répandre la terreur et la violence. Renforcer l'assistance et la coopération internationales en matière de lutte antimines contribuera à réduire sensiblement la menace que les mines et autres explosifs font peser sur la vie et les biens des civils, à protéger les missions de maintien de la paix et à atteindre les objectifs de développement durable.

La Chine estime que pour renforcer l'assistance et la coopération internationales en matière de lutte antimines et répondre efficacement aux préoccupations humanitaires soulevées par les mines antipersonnel et autres explosifs, la communauté internationale devrait se concentrer sur les quatre éléments suivants. Premièrement, il faut tenir compte des différences qui existent entre les pays en ce qui concerne les conditions de sécurité et la force militaire et trouver un équilibre entre préoccupations humanitaires et besoins légitimes en matière militaire et de sécurité nationale. Deuxièmement, il est impératif de prendre pleinement en considération les conditions et les besoins des pays touchés par les mines antipersonnel et de leur fournir une assistance et une coopération fondées sur les réalités du terrain. Troisièmement, nous devons renforcer les capacités des pays touchés par les mines afin de leur permettre de passer d'une situation de dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure à l'autosuffisance ou presque. Quatrièmement, il est crucial de s'employer en priorité à améliorer les résultats concrets de l'assistance et de la coopération au déminage et de continuer à rechercher de nouvelles formes de coopération internationale.

La Chine a toujours accordé une grande attention aux préoccupations humanitaires liées aux mines. Parce que nous en avons nous-mêmes été victimes, nous sommes très sensibles aux difficultés que rencontrent les pays touchés par les mines. La Chine défend activement les instruments juridiques internationaux, notamment les Conventions de Genève et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC), ainsi que la résolution 2365 (2017). La Chine est une haute partie contractante à la CCAC et à ses cinq protocoles additionnels. Nous nous acquittons

fidèlement des obligations qui nous incombent en vertu de ces instruments.

La Chine a également participé activement en qualité d'observateur à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La Chine est fermement engagée en faveur de l'assistance humanitaire internationale au déminage. La Chine a offert une aide au déminage à plus de 40 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, en fournissant du matériel de déminage et en formant du personnel.

En septembre 2015, à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Président chinois Xi Jinping a annoncé lors du Sommet sur le maintien de la paix que la Chine allait lancer 10 programmes d'assistance au déminage au cours des cinq prochaines années. Tous ces programmes ont été mis en œuvre plus tôt que prévu. En ce moment même, la Chine accueille, à Nanjing, un atelier de formation au déminage humanitaire au Laos. Au second semestre, nous prévoyons de former 80 démineurs cambodgiens en Chine. Nous ferons également don de matériel de déminage humanitaire à ces deux pays.

La Chine attache une grande importance aux problèmes humanitaires découlant du recours aux engins explosifs improvisés par des acteurs non étatiques. Nous appuyons les efforts visant à trouver une solution durable et équilibrée à ce problème dans le cadre de la CCAC. La Chine contrôle de manière stricte la production, la vente, l'achat, l'import-export, le stockage et le transport d'explosifs grâce à une série de lois et de réglementations. Participant activement à la définition de normes des Nations Unies concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés, avec l'appui du Service de la lutte antimines, la Chine a coprésidé avec la Belgique le Groupe de travail chargé de cette question et rédigé plusieurs directives importantes. Nous espérons que ces normes aideront les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à améliorer leurs compétences et leurs capacités en matière de neutralisation des engins explosifs improvisés et que la communauté internationale les appliquera, sur une base volontaire, comme normes de référence.

Comme toujours, la Chine est prête à s'acquitter de ses obligations internationales et à fournir, dans toute la mesure de ses moyens, une assistance aux habitants des pays et régions touchés par les mines qui s'efforcent de reconstruire leur vie. Nous nous associons aux efforts de la communauté internationale pour contribuer

à répondre aux préoccupations humanitaires suscitées par les mines antipersonnel et autres engins explosifs.

M^{me} Gueguen (France) : Je souhaiterais d'abord remercier le Sous-Secrétaire général, Alexander Zouev, pour son exposé, et vous-même, Monsieur le Président, pour la tenue de cette séance un an après l'adoption de la résolution 2365 (2017) sur un sujet important qui mérite notre attention et notre mobilisation.

Ma première remarque consistera à rappeler que, malheureusement, le constat est sans appel. Les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre ainsi que l'usage d'armes à sous-munitions continuent de poser des risques majeurs pour notre sécurité. À cela s'ajoutent les défis soulevés par le recours croissant aux engins explosifs improvisés, le plus souvent par les auteurs d'attaques terroristes. La nature même de ces engins explosifs improvisés, des dispositifs artisanaux aux composants en libre-commercialisation, complique leur prise en compte par les enceintes internationales existantes. Alors que nous avons renouvelé hier le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (voir S/PV.8298), je pense précisément au cas du Mali, où les Casques bleus ont déjà payé un lourd tribut. Je pense aussi à cette femme rohingya amputée, victime d'une mine antipersonnel, rencontrée lors du déplacement du Conseil au Bangladesh et en Birmanie, et des photos de membres et corps déchiquetés qui nous ont été présentés à cette occasion. Ces armes ont pour dénominateur commun de faucher à l'aveugle adultes et enfants, civils et militaires, sans distinction. Elles constituent même l'une des premières causes de victimes civiles dans les zones de conflit et post-conflit, de l'Afghanistan à la Colombie. C'est dire l'ampleur de la menace et des risques aujourd'hui; et c'est pour la France une profonde source de préoccupation, qui doit continuer plus que jamais de nous mobiliser.

Face à la gravité des enjeux, le voudrais faire écho dans mon second point à l'appel au renforcement de notre action pour sauver des vies lancé par le Secrétaire général. Notre action doit être bien sûr adaptée à la spécificité de chaque situation, car il s'agit d'un ensemble d'armes complexes, avec des ramifications profondes dans l'ensemble du champ de la stabilisation et de la reconstruction post-conflit : elles appellent des mesures ciblées. L'action de la communauté internationale doit à cet égard se faire à deux niveaux.

D'abord, premier niveau, nous devons donner les moyens d'agir aux acteurs sur le terrain, qu'il s'agisse

de troupes ou d'organisations non-gouvernementales spécialisées, pour lutter contre cette menace. Les acteurs du terrain ont besoin de moyens opérationnels adaptés à des conditions de sécurité particulièrement précaires. La France tient à cet égard à saluer le travail remarquable du Service de la lutte antimines de l'ONU, en coopération avec d'autres agences onusiennes. Le Service de la lutte antimines, dirigé par la notre compatriote Agnès Marcaillou, détient en effet un savoir-faire sans pareil, mis au service des populations les plus vulnérables, avec beaucoup de courage. Et je voudrais en particulier exprimer notre gratitude aux premiers relais sur place de notre action, les démineurs civils et militaires, pour leur dévouement sans relâche, au péril de leur vie. Leur action crée les conditions de sécurité permettant aux Casques bleus de se déployer, aux personnels humanitaires d'atteindre les populations dans le besoin, à celles-ci de reprendre le cours de leur existence, et aux enfants de reprendre le chemin de l'école.

D'autre part, il est essentiel d'assister les États et leurs agences spécialisées à travers différentes activités de formation et de sensibilisation. Les pays exposés à ces menaces doivent en effet pouvoir développer une expertise propre, qui ne les rende plus tributaires de l'assistance locale d'équipes étrangères et internationales. Et nous devons, entre autres, assurer l'éducation aux risques des populations locales.

Ma troisième remarque porte sur l'action de la France dans la lutte antimines. Notre action se mesure en particulier dans le soutien à la conduite de la réforme de l'appareil de sécurité de nombreux États partenaires, dans l'appui à la formation des entités nationales, et dans le soutien aux partenaires déployés dans les pays concernés. À l'instar de l'organisation Handicap international, ces organisations non gouvernementales réalisent un travail admirable. Afin d'œuvrer à la stabilisation, la France soutient, dans un cadre essentiellement humanitaire, des formations spécialisées dans un certain nombre de pays en sortie de crise. En partenariat étroit avec les acteurs concernés, la France soutient des programmes de déminage, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, en appuyant, par exemple, des initiatives régionales telles que le Centre régional de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution du Bénin.

Pour conclure, je voudrais rappeler que ce n'est qu'en coopérant davantage que nous parviendrons à lutter efficacement contre la menace posée par les

mines. Notre responsabilité est d'intensifier nos efforts, et surtout de renforcer leur cohérence, pour réduire au maximum l'hémorragie causée par ces engins meurtriers. La complexité de la menace appelle l'élaboration, par des acteurs multiples, d'une réponse coordonnée, reposant sur la diversité d'expertise et de moyens de chacun. Et à cet égard l'exemple du Groupe d'appui à la lutte antimines doit nous inspirer. L'accroissement de notre coopération passe aussi par l'universalisation et la pleine mise en oeuvre des outils juridiques à notre disposition, en particulier la Convention sur certaines armes classiques; la Convention d'Ottawa, instrument de référence en matière de lutte contre les mines antipersonnel; ainsi que la Convention d'Oslo interdisant les armes à sous-munitions. Nombre de pays, même s'ils n'en sont pas encore signataires, partagent les objectifs de ces conventions. Et la France encourage tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer, et se tient prête, avec l'Union européenne, à les accompagner concrètement dans cette démarche.

Enfin, je terminerais par un mot de félicitation à la Russie pour sa présidence efficace du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous voudrions remercier le Sous-Secrétaire général Alexander Zouev de son exposé détaillé. En effet, il est très important, à notre avis, d'être tenus régulièrement informés par le Secrétaire général de des activités menées par les instances chargées de la lutte antimines, conformément à la résolution 2365 (2017), et nous trouvons que son rapport sur l'approche globale de la lutte antimines (S/2018/623) est l'une des mesures prises pour mettre en oeuvre le programme de désarmement. Nous prenons note des efforts qu'il a déployés pour maintenir une approche neutre, impartiale et équilibrée dans son rapport fondé sur des faits, afin de refléter les principales mesures prises en 2017 sous l'égide des Nations Unies aux fins du déminage et de l'enlèvement des mines antipersonnel, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés.

Toutefois, dans la section du rapport consacrée aux tendances et faits nouveaux marquants, l'accent est un peu trop mis sur les risques humanitaires liés à la menace posée par les mines en Syrie et dans l'est de l'Ukraine, alors que l'action antimines menée par la Russie est passée sous silence. En tant que l'un des participants les plus actifs à la Convention sur certaines

armes classiques, la Russie participe, pourtant, de façon importante aux efforts internationaux visant à réduire la menace posée par les mines antipersonnel, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, en application de la résolution 2365 (2017), au sujet desquels nous présentons annuellement un apport national. Par exemple, en 2016 et 2017, une unité de déminage du Centre international d'action antimines des Forces armées russes a mené quatre opérations de déminage humanitaire en Syrie : deux sur le site architectural historique de Palmyre et dans la partie résidentielle de la ville, et deux à Alep et Deir ez-Zor, nettoyant au total 6 500 hectares de terres, 1 500 kilomètres de routes et plus de 17 000 bâtiments. L'unité de déminage a aussi détecté et neutralisé 105 000 restes explosifs de guerre, y compris plus de 30 000 engins explosifs artisanaux. Les efforts systématiques des Forces armées russes visant à éliminer la menace que représentent les engins explosifs improvisés en Syrie représente notre contribution concrète à la mise en œuvre de la résolution 72/36 de l'Assemblée générale sur le sujet.

La Russie contribue activement aussi au renforcement des capacités techniques, consultatives et opérationnelles de déminage. Dans notre Centre international d'action antimines, nous formons des spécialistes dans le domaine du déminage, de la détection et de la neutralisation des engins explosifs improvisés, ainsi que des opérateurs de robots mobiles complexes et des spécialistes en détection des mines. Le Centre est aussi ouvert à tout échange professionnel avec toutes les parties intéressées. En 2017, par exemple, il a formé 207 officiers russes et 36 militaires étrangers. L'ouverture à la fin de 2016 d'une filiale du Centre à Alep a été une étape importante. Plus 1 000 spécialistes du déminage des Forces armées syriennes ont été formés grâce à l'école des soldats du génie. Je voudrais souligner que les soldats du génie syriens formés au Centre russe ont été dotés de techniques de détection moderne ainsi que de matériel de protection contre les objets explosifs, et ils participent déjà aux opérations de déminage dans certaines zones de la Ghouta orientale, de la banlieue sud de Damas, dans l'est du Qalamoun et à Homs.

L'action menée par la Fédération de Russie est essentielle pour remettre en état l'infrastructure nécessaire pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Il convient de noter que cette approche est saluée dans le rapport du Secrétaire général. Toutefois, s'il parle en détail de l'action spécifique menée au Darfour et en Iraq, le rapport se limite, s'agissant de la Syrie, à parler des tâches qui restent à mener, avant de

passer immédiatement aux difficultés en matière d'accès. L'action antimines de la Russie montre clairement que les problèmes rencontrés ne sont aucunement liés à l'accès. D'ailleurs le Service de la lutte antimines de l'ONU ne participe toujours pas aux efforts de déminage en Syrie, sans que cela ne soit justifié. Et le problème n'est pas seulement lié aux difficultés rencontrées par son Bureau de Damas et son chef, mais aussi à quelque chose dont nous sommes familiers ici, à savoir la politisation des questions humanitaires par des bailleurs de fonds potentiels, qui ne veulent pas contribuer à normaliser la vie en Syrie.

Pour terminer, je voudrais indiquer que la Fédération de Russie attache beaucoup d'importance au renforcement de la coopération internationale en matière de déminage. En octobre 2017 et en mai 2018, les unités du génie des forces armées russes ont organisé deux conférences internationales sur le déminage humanitaire, auxquelles ont participé des délégations de 24 pays. Nous maintenons des relations étroites avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève. Des experts russes ont participé aux efforts d'élaboration des normes internationales concernant la neutralisation des engins explosifs menés par le Service de la lutte antimines de l'ONU.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Zouev.

M. Zouev (*parle en espagnol*) : Nous avons pris des notes détaillées sur les commentaires et les recommandations importants formulés aujourd'hui par les membres du Conseil et nous les mettrons en œuvre dans nos activités de déminage à l'avenir. Nous prenons également note de la recommandation du Président d'utiliser davantage de langues officielles de l'ONU, bien plus que les trois que j'ai utilisées dans mon exposé aujourd'hui. Dans ce contexte, je voudrais rappeler qu'en juin dernier, sous la présidence de la Bolivie, quand j'ai eu l'honneur de représenter le Secrétaire général à la séance (voir S/PV.7992) au cours de laquelle le Conseil a adopté la résolution historique 2365 (2017) relatif au déminage, j'ai utilisé quatre langues officielles, y compris l'espagnol, qui, malheureusement, n'est pas la langue que je maîtrise le mieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Zouev pour ses vastes compétences de polyglotte. Nous espérons le voir plus fréquemment au Conseil. Il lui reste encore deux

langues à maîtriser, et la prochaine fois, nous suivrons son exposé dans toutes les langues officielles de l'ONU.

(l'orateur poursuit en russe)

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité pour le mois de juin – du moins je l'espère – avant de lever la séance, je voudrais, au nom de la délégation russe, exprimer mes sincères remerciements aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues, les Représentants permanents, et à leurs équipes respectives, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Je voudrais également exprimer mes remerciements pour les propos aimables adressés aujourd'hui à notre présidence. Le mois a effectivement été chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu y parvenir seuls ni sans le travail acharné, l'appui et les contributions constructives de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que de l'ensemble

du personnel des services de conférence, les interprètes et les traducteurs, le personnel du Service de rédaction des procès-verbaux de séance et les agents de sécurité, que je tiens à remercier sincèrement.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète des membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation suédoise pour le mois de juillet. J'espère que ce ballon de foot officiel, qui a été notre guide pendant la moitié de notre présidence, portera chance à la délégation suédoise et restera sur cette table jusqu'à la fin de la Coupe du monde de football, conformément à l'accord conclu avec la délégation suédoise. Nous souhaitons plein succès à la délégation suédoise à la présidence du Conseil de sécurité et à l'équipe nationale suédoise sur le terrain dans le cadre de la Coupe du monde de football. Je remercie sincèrement tout le monde.

La séance est levée à 16 h 45.